

# HAVELANGE

Numéro spécial - Novembre 2014



© Vinciane BAUDOIN

PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT



Commune de  
HAVELANGE

## PLUS PROCHE DE VOUS,

Un bulletin pour ceux qui veulent en savoir plus

*L'objectif de ce bulletin spécial est d'une part d'apporter des informations pratiques valables toute l'année (découpez et affichez les ... elles ne changeront pas au fil des mois) et d'autre part, de donner l'occasion aux mandataires de communiquer sur les sujets d'actualité qui ne peuvent être développés dans le bulletin mensuel.*

### **LA COMMUNE. PARTENAIRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ENTREPRISES.**

Bien souvent les Communes sont sollicitées par des personnes qui recherchent un emploi près de leur domicile. Vous le savez, la situation financière de ces premières les contraint plus à limiter les dépenses de personnel et à ne pas remplacer ceux qui partent plutôt qu'à engager.

Par ailleurs, bon nombre d'entreprises et d'indépendants actifs sur notre territoire rencontrent des difficultés pour engager des personnes alors qu'ils ont un carnet de commandes qu'ils souhaiteraient pouvoir honorer au mieux. Ils ne le peuvent pour différentes raisons : cotisations de sécurité sociale élevées, peu de temps à consacrer au recrutement, méconnaissance des aides dont ils peuvent bénéficier, ...

De plus, les journaux en ont fait l'écho à suffisance ces derniers mois, nos Communes multiplient les efforts pour éviter que de futurs exclus du chômage ne viennent grossir les rangs de nos CPAS.

**C'est au départ de cette réalité que notre Commune a décidé de se positionner en tant que partenaire pro-actif des demandeurs d'emploi et des entreprises.**

Ainsi, depuis plusieurs mois des démarches ont été entreprises afin de recréer le lien entre eux et de construire un réseau solide qui nous permettra de développer des partenariats :

- Toutes les candidatures reçues à l'administration communale et au CPAS font l'objet d'un accusé de réception systématique et sont classées;
- Toutes les opportunités d'emploi dont nous avons connaissance sont transmises par mail, pour information, aux personnes dont le profil correspond à la demande;
- Nous avons remis à jour une liste d'indépendants Havelangeois afin de pouvoir disposer de courriels pour communiquer plus rapidement et de la manière la moins coûteuse, les informations susceptibles de les intéresser;
- La collaboratrice de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) assure une permanence à Havelange tous les jeudis et non plus un jeudi sur deux, comme précédemment, et ce, afin d'accueillir toutes les personnes qui entrent dans les conditions et souhaitent prêter quelques heures en contrepartie d'un supplément de revenus;
- Deux personnes, l'une apportant une aide administrative au CPAS, l'autre une aide technique à l'entretien des espaces verts, ont vu ainsi leurs allocations augmentées par l'activation d'un contrat ALE;

Vous l'aurez compris, depuis janvier 2014, nous avons, tant au niveau de la Commune qu'au niveau du CPAS multiplié les contacts utiles pour envisager des collaborations avec les services suivants : la Mirena<sup>1</sup>, le Forem, le Bep, Challenge (une coopérative d'activités), « Madame est servie » (une entreprise d'insertion), Randstadt et l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR, entreprise de titre-services), Afico<sup>2</sup> (accompagnement des demandeurs d'emploi)...sans oublier les contacts pris avec nos communes voisines.

Nathalie DEMANET, Bourgmestre

<sup>1</sup> La Mission Régionale pour l'Emploi des Arrondissements de Namur et Dinant est une Agence de Placement agréé par la Région Wallonne.

<sup>2</sup> Animation, Formation, Information, Coordination.

### **DES CONTACTS UTILES POUR METTRE EN PLACE DES SYNERGIES.**

De ces nombreux contacts, voici un aperçu de ce que ces collaborations nous ont permis de mettre en place ces derniers mois :

- Juin 2014 : une séance d'information sur les titres-services avec les structures Randstadt et ADMR.
- Juin 2014 : une rencontre sur le thème « La réforme du chômage, quels impacts, quels enjeux pour les CPAS ruraux ? » avec l'aide du Forem, de la Fondation Rurale de Wallonie à destination des différents représentants d'une vingtaine de CPAS.
- Septembre et octobre 2014 : des séances d'information sur « Les enjeux de la réforme du chômage et leurs conséquences directes » avec l'aide du Forem, de l'asbl Afico et du CPAS à destination des personnes susceptibles de perdre leur droit aux allocations dès janvier 2015 ou en stage d'insertion.
- Octobre 2014 : une matinée « 4h pour l'emploi », plateforme de rencontre entre l'offre et la demande d'emploi au sein des 4 communes partenaires : Havelange, Hamois, Ohey, Assesse, avec l'aide du Forem et du Bep. A cela s'ajoute une séance d'information pour les entreprises sur les aides à l'emploi dont ils peuvent bénéficier.

**Même si nous sommes conscients que l'emploi ne se décrète pas, nous pouvons créer des conditions de synergies favorables pour qu'il soit soutenu.**

**Il nous semble, en effet, que les enjeux dépassent de loin les frontières de notre Commune et nous sommes convaincus que la dynamique de groupe est plus payante que la somme de nos initiatives individuelles.**

**Nous poursuivrons nos démarches en ce sens dans les mois à venir.**

Nathalie DEMANET, Bourgmestre

## LES MESURES PRISES POUR ASSAINIR LES FINANCES COMMUNALES

Depuis des mois, les citoyens d'Havelange entendent le même refrain : « Les finances vont mal ». Il nous semble donc légitime de vous informer sur les mesures prises par le Collège et adoptées par le Conseil communal lors de l'approbation du Budget 2014 pour redresser la situation.

Comme un ménage, une Commune ne peut pas dépenser plus que ce qu'elle ne possède, sinon, il lui faut diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Voici un aperçu des mesures d'économie annuelles décidées :

### Sur le plan du personnel :

Le non remplacement de personnel partant, la suppression d'un autre poste pour le plan langue (24h/semaine de langues dispensées sur fonds propres à tous les élèves de l'enseignement communal) ainsi que l'aide à l'immersion, la diminution du temps de travail de certains agents ou le remplacement d'agent malade par un employé plus jeune.

En tout, ces mesures représentent une économie d'au moins **101.500 € dès 2014**.

### Sur le plan du fonctionnement :

Une réduction des coûts de publication de notre Bulletin communal par l'insertion de publicités, la révision de notre marché public d'assurances, l'audit énergétique et les mesures d'économie qu'il préconise pour les bâtiments communaux, la diminution du coût des fournitures administratives et scolaires nous permettrait d'économiser **38.000 € dès 2014**.

### Dépenses de transfert :

Nous avons dû revoir à la baisse nos interventions financières chez certains partenaires, notamment, le foyer des jeunes et le CPAS, demandant à chacun de bien vouloir faire un effort. Cela représente une économie de **31.500 € dès 2014**.

### Gestion active de la dette :

Une révision régulière avec notre organisme bancaire nous permet d'avoir une perspective d'économie en 2014 de près de **15.500 €**.

### En termes de recettes de prestations :

Les ventes de bois escomptées cette année, la révision de certains loyers nous font escompter une recette supplémentaire de **150.000 €**. La vente de bois étant exceptionnelle cette année, nous sommes déjà conscients que la recette 2015 sera bien inférieure.

De plus, la majoration de certaines taxes et redevances décidées par le Conseil communal fin 2013 pour l'exercice 2014 pourraient augmenter les recettes correspondantes d'environ **145.000 €**.

### Oui mais, malgré tout, il nous faut être réalistes et transparents : certains postes augmentent encore !

Pendant que nous traduisons tous ces efforts dans des réductions de dépenses de personnel et de fonctionnement, il est d'autres postes qui augmentent bien malgré nous.

En effet, alors que nous prenons nos responsabilités en décidant des mesures impopulaires, voire très austères telles que l'augmentation des taxes, d'autres décisions prises par d'autres pouvoirs que le niveau communal viennent impacter à la hausse nos dépenses de personnel ou de transfert.

### Salaires :

La réforme des grades légaux décidée à la Région wallonne a apporté une augmentation substantielle de la rémunération des Directeurs généraux et financiers de la Commune et du CPAS.

La prise en charge des pensions du personnel statutaire et des anciens mandataires d'une part mais aussi la cotisation de responsabilisation sont autant de décisions prises par l'autorité fédérale et qui grèvent nos dépenses de personnel.

Ce poste a augmenté de près de 124.173 € entre les comptes 2012 et 2013 et continuera à prendre de l'ampleur à l'avenir. Si nous ajoutons à cela l'engagement d'un nouveau responsable du service travaux, les augmentations sont estimées à **51.000 € en 2014**.

### Transfert :

Ce sont toutes les dépenses qui ne dépendent pas directement de l'activité de nos agents communaux mais que nous assumons pour couvrir des prestations de services obligatoires tels que le CPAS, les services de police, de pompiers ...

**Nous devons à la vérité que des dépenses de transfert augmentent sans que nous n'ayons d'emprise dessus. Nous avons beau dénoncer ces augmentations constantes, nous ne pouvons que les subir.** Jugez-en plutôt par vous-mêmes :

### Zone de police :

Nous appartenons à la zone de police Condroz-Famenne regroupant les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze. La contribution de notre commune est proportionnelle à la population et représente 13% du budget de la zone de police.

	Dotations commune de Havelange à la ZP	Evolution de l'augmentation (%)	par rapport aux dépenses totales du budget annuel
2002	285.000 €		6,8 %
2005	306.375 €	7,50%	6,5 %
2008	367.389 €	20%	9 %
2011	399.103 €	8,63%	8,2 %
2014	466.283 € au budget	16,83%	8,4 %

Soit une augmentation de plus de 63 % en 12 ans.

Si vous ajoutez à cela, l'information selon laquelle le projet de budget 2015 pour la zone de police voit notre dotation passer de 466.283 € à 507.154€ (**soit encore une augmentation de 40.871 €**), cela diminue d'autant notre autonomie communale. Cette augmentation est liée à la prise en charge des pensions du personnel statutaire qui compose la majeure partie de l'équipe en place.

#### **Zone de secours :**

Nous appartenons à la Prézone DINAPHI, laquelle sera transformée en ZONE DINAPHI dès le 1er janvier 2015, ce qui lui confèrera une réelle identité juridique. Cette zone regroupe 22 Communes du sud de la Province de Namur. Voici un aperçu de l'évolution de notre dotation communale depuis 12 ans :

	Dotations commune de Havelange au SRI	Evolution de l'augmentation (%)	par rapport aux dépenses totales du budget annuel
2002	58.811 €		1,4 %
2005	58.703 €	-	1,2 %
2008	111.585 €	90 %	2,7 %
2011	157.313 €	41 %	3,2 %
2014	220.000 € au budget	40 %	4 %

Vous l'aurez constaté, notre dotation a plus que triplé durant ces 12 dernières années.

Dès 2015, la zone va devoir mettre en application toutes les décisions prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la réforme des services de secours (harmonisation des barèmes, augmentation des pensions, regroupement des services, augmentation des moyens d'intervention, centralisation des appels, ...). Des subventions sont prévues pour pouvoir assumer les surcoûts à venir liés à cette réforme mais nous ne pouvons qu'espérer qu'elles seront effectivement versées, faute de quoi, la prise en charge en reviendra une fois de plus aux Communes.

#### **CONCLUSION :**

Les décisions prises ci-dessus ne font plaisir à personne : ni aux citoyens, ni au personnel, ni aux partenaires, et vous l'imaginez aisément, encore moins aux décideurs locaux que nous sommes !

Bien entendu, tous les chiffres cités ci-dessus sont des estimations, les choses évoluent en permanence mais nous faisons un maximum pour nous en tenir à ces prévisions.

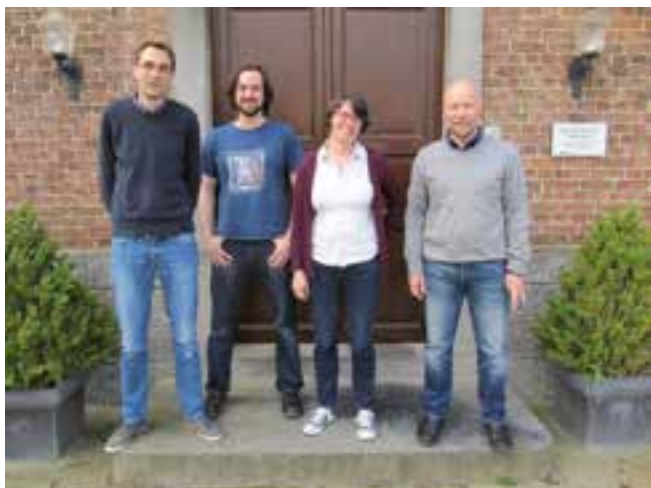
Enfin, nous avons la conviction du bienfondé de ces mesures d'économie et de la nécessité de passer par cette étape pour pouvoir rebondir plus tard et envisager de nouveau l'avenir sous un ciel plus serein. Il reste à espérer que les augmentations de transfert cesseront.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration du budget 2015 qui reste encore un exercice ardu afin de pouvoir présenter ce budget en équilibre comme l'exige la Région Wallonne.

Jean-Marie POLET, Echevin des Finances

## PRESENTATION DU SERVICE «CADRE DE VIE»

Le « **Service Cadre de Vie** » est un service qui englobe l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement et la mobilité. Il est composé de **trois personnes** et d'un agent détaché pour l'aspect « logement ».



#### **Philippe SCHOEMANS**

083 / 615 331  
ph.schoemans@publilink.be  
Responsable du service, conseiller en aménagement du territoire et urbanisme (CATU), éco-conseiller, conseiller en mobilité.

#### **Adrien ROLAND**

083 / 615 328  
a.roland@publilink.be  
Accueil du public, gestion administrative « urbanisme », « Energie », « Gestion de projets ».

#### **Christine WERY**

083 / 615 338 (le matin)  
c.wery@publilink.be  
Accueil du public, gestion administrative «environnement», «développement rural », demandes notariales et support « urbanisme ».

#### **Sébastien MOSTENNE**, Conseiller logement.

083 / 615 332 (le jeudi)  
s.mostenne@publilink.be

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.  
Tous les mardis de 16h30 à 18h30.  
Les autres jours après-midi, uniquement sur rendez-vous.



## Sébastien MOSTENNE :

Assistant social et anthropologue de formation, je suis désormais Conseiller logement depuis presque 5 ans. Je travaille du lundi au mercredi sur Ciney, le jeudi sur Havelange et le vendredi sur Hamois.

### Les missions du Conseiller logement sont les suivantes :

1. interventions dans le cadre de la salubrité des logements (dans les logements concernés ou par la remise d'avis sur les permis d'urbanisme) ;
2. informations générales sur le logement, ainsi que sur les primes et aides mises à disposition des propriétaires et des locataires pour la rénovation des logements ;
3. recherche des logements inoccupés et réalisation de constats en vue de permettre au Collège Communal d'inciter les propriétaires à remettre plus vite les logements vides dans le circuit. Cette mesure est prise afin de pallier la pénurie des logements sur le marché locatif ;
4. accompagnement des propriétaires dans le cadre de l'octroi d'un permis de location (pour les logements concernés) ;
5. élaboration du plan d'ancrage remis à la Région Wallonne afin d'obtenir des subsides pour la construction de logements publics.

Etant donné la crise du logement, le rôle du Conseiller logement prend un peu plus d'ampleur chaque année et la situation n'est selon moi pas près de s'inverser. C'est un poste délicat qui demande de réelles compétences en termes de médiation. Cette nécessaire médiation est surtout d'application dans les dossiers salubrité où La Bourgmestre (via mon service) se retrouve contrainte d'intervenir dans des logements douteux où le conflit entre propriétaire et locataire est le plus souvent déjà bien entamé. Mon intervention (sauf urgence liée à la dangerosité du logement => fermeture par Arrêté) consiste à essayer de rapprocher les points de vue tout en responsabilisant chacune des parties sur ses devoirs et obligations (loi sur les baux) pour arranger les choses à l'amiable. Ce n'est pas toujours possible! Il suffit qu'une des deux parties ne soit pas de bonne composition et la médiation capote, débouchant malheureusement sur la prise d'un acte administratif pouvant aller jusqu'à la fermeture (voire exceptionnellement la démolition) pure et simple du logement.

Bref, les décisions prises sont parfois lourdes de conséquences, mais le bien-être du citoyen est primordial, à plus forte raison lorsque vous rencontrez des enfants qui vivent dans des maisons dont l'état présente un danger pour la santé. Parfois (en moyenne une fois par an), la salubrité nous permet également d'intervenir auprès de propriétaires désœuvrés, souvent des personnes âgées isolées vivant dans des conditions d'hygiène déplorables. Ces cas sont de loin les plus interpellants.

Sans rentrer dans le détail de mes autres missions, je terminerais en disant que le rôle du Conseiller logement est de veiller à l'amélioration de la qualité du bâti afin de mettre en oeuvre l'article 23 de la Constitution selon lequel : « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment : 3° le droit à un logement décent.* » Toutes mes missions visent à rencontrer ce principe.

## Adrien ROLAND :

### De l'immobilier à l'urbanisme.

Cela fera 4 ans que je suis au service Cadre de Vie de la Commune, je suis d'ailleurs un des plus jeunes ! Auparavant, j'ai travaillé en tant que conseiller logement pour les communes de Ciney, Hamois et Havelange. J'ai occupé ce poste un peu plus d'un an avant d'être affecté à Havelange. J'ai obtenu en 2008 un baccalauréat en immobilier à Liège et entamé des études de géomètre - expert par la suite à Namur.

### Accueil, gestion administrative...

Ma fonction au sein du service Cadre de vie consiste à renseigner les citoyens sur les démarches à effectuer en matière d'urbanisme mais également à gérer l'aspect administratif de l'ensemble de ces demandes (permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, déclarations urbanistiques et autres demandes liées de près ou de loin à l'urbanisme). Je suis également secrétaire de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Une autre fonction m'est également confiée : il s'agit de la gestion de projets. En effet, lors d'appels à projets en matière d'énergie, de mobilité ou autre, je m'occupe d'amener ces projets à terme et ainsi espérer pouvoir décrocher un subside. Dans ce cadre, le suivi du dossier m'est en partie confié mais une collaboration avec mes collègues est toujours nécessaire (marché public, finances, travaux, ...).

Les tâches que j'accomplis sont surtout administratives mais peuvent être assez variées.

### ... et toujours prêt pour des explications ... bien nécessaires !

Le service urbanisme communal est un service que tout Havelangeois est amené à « côtoyer » au moins une fois dans sa vie et nous savons que la matière n'est pas simple. Dès lors, nous nous devons d'être compétents, accueillants et compréhensifs envers les citoyens que nous informons.

Les citoyens qui viennent nous voir pensent parfois qu'un simple écrit suffit pour obtenir une autorisation en matière d'urbanisme... mais les démarches se sont complexifiées et présentent un caractère un peu plus lourd qu'autrefois ! Il est donc toujours intéressant de venir nous voir avant d'entamer des travaux, cela peut éviter bien des mauvaises surprises par la suite !

### Impressions :

#### Les +

J'apprécie le fait de pouvoir travailler dans une commune rurale à taille « humaine » et où il ne faut pas passer par trop d'intermédiaires pour avoir une information. La collaboration avec les différents services de la commune est également très importante. Je suis content et j'estime avoir rempli ma mission quand les demandeurs sont satisfaits et arrivent au bout de leur projet.

#### Les -

Une évolution constante et un changement régulier de la législation en matière d'urbanisme entraînent parfois de grandes incertitudes sur telle ou telle procédure à suivre, ainsi que parfois de longs délais pour voir un dossier aboutir.

**Christine WERY :**

### **Accueil et environnement...multitâches...**

Je travaille au service « Cadre de Vie » depuis 8 ans.

Mon rôle est notamment d'accueillir la population pour les questions relatives à l'environnement et occasionnellement à l'urbanisme. Je gère également le suivi administratif des permis d'environnement et permis unique ainsi que des déclarations d'exploitation (dites de classe 3), le suivi administratif des plaintes, ou remarques, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets (relais pour l'intercommunale lors de problèmes de collecte des citoyens, pour les gardiennes, les écoles, ou encore avec le Service public de Wallonie, ....) en collaboration avec les Services Population (qui lui s'occupe de la gestion des conteneurs et des sacs) et Finances (taxation).

### **En passant par les demandes notariales...**

Lors de chaque transaction relative à un bien immobilier (prêt hypothécaire, donation, vente, etc.), j'informe les notaires – ainsi que les citoyens qui en font la demande – sur les différentes caractéristiques des biens concernés (terrain, maison, ...).

### **Le Développement rural.**

Je joue également le rôle de relais pour l'opération de développement rural (ODR) que mène actuellement la commune. Je suis le contact administratif & logistique avec la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre du Programme communal de développement rural (PCDR).

### **Et autre relais ...**

Je m'occupe également du relais auprès des citoyens lors de certaines activités ponctuelles (semaine de l'arbre, collecte des bâches agricoles, mise en place de projets,...).

### **Impressions :**

#### **Les + :**

Comme mon collègue, j'apprécie particulièrement le fait de pouvoir travailler dans une commune rurale à dimension humaine. Cela permet un travail varié et une connaissance globale de ce qui se fait dans l'ensemble du service. J'apprécie le contact avec la population. Il est très agréable de saluer une personne qu'on a renseignée et de s'entendre dire qu'on a apprécié de se rendre à l'administration communale à Havelange. En effet, peu de citoyen viennent nous voir pour le plaisir...

#### **Les - :**

Généralement, l'essentiel de notre temps de travail est consacré à des tâches administratives courantes. Souvent, le temps restant n'est pas suffisant pour suivre tous les dossiers dans le détail ou pour être plus actif dans des initiatives communales.

---

### **Philippe SCHOEMANS :**

#### **De l'horticulture, éco-conseil, ...**

Ayant commencé ma carrière professionnelle dans la gestion d'un domaine de plusieurs hectares et dans l'enseignement des sciences, je suis maintenant employé à la commune de Havelange depuis 1998. J'y ai commencé comme éco-conseiller, plus spécialement dans le cadre du « Plan communal de prévention des déchets » et comme relais dans la mise en place du projet européen « LEADER II » (dans lequel on retrouvait notamment l'idée de « Maffe, village du fromage »). C'est aussi de cette époque que date la mise en place d'un service « Environnement » en tant que tel.

L'engagement d'un éco-conseiller faisait notamment partie du Programme communal de développement rural de l'époque.

#### **Au permis d'environnement,**

Au fil du temps, mes missions ont quelque peu évolué, notamment via la gestion des permis d'exploiter (permis qui ont été 'remplacés' par le « Permis d'environnement », le « Permis unique » (permis d'exploiter couplé à un permis d'urbanisme) et la « déclaration de classe 3 » (sorte d'autorisation simplifiée pour les activités qui ont un impact relativement limité sur l'environnement, par exemple pour l'installation d'une station d'épuration, mais qui peut aller jusqu'à une exploitation d'élevage de dimension limitée).

#### **Pour arriver à l'aménagement du territoire.**

Depuis 2002, j'ai en quelque sorte « glissé » vers l'urbanisme et l'aménagement du territoire. En 2006, après une formation complémentaire de deux ans en horaire décalé, la commune a pu obtenir de la Région wallonne un poste subsidié de conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, en abrégé « CATU ».

#### **SSC et RCU, boîte à outils...**

A ce titre, j'ai notamment participé à la réalisation du schéma de structure communal (SSC) et du règlement communal d'urbanisme (RCU).

Le schéma de structure, en vigueur depuis le 31/12/2009, est ce qu'on appelle un document d'orientation. C'est un document qui, sur base d'un véritable diagnostic du territoire communal, aboutit à la réalisation de différentes cartes et rapports destinés à mettre en évidence les atouts du territoire, ses spécificités et donc pour résumer : le « comment on envisage l'évolution de notre territoire ». Ainsi, les thèmes abordés vont du paysage à la biodiversité (un peu), ou au bâti, ou encore à l'utilisation du sol, en passant par la mobilité (un peu aussi). Ce document permet aux décideurs d'avoir à leur disposition, ce qu'on appelle, un outil d'aide à la décision. Que ce soit pour traiter des 'projets au quotidien', qui vont pouvoir être mis en perspective, intégrés dans une vision plus globale ; ou encore gérer des projets plus importants (projets régionaux, voire européens). Le schéma est consultable sur le site internet de la commune (onglet « Cadre de vie »),

Autre « outil » : le règlement communal d'urbanisme, le RCU. Il est en quelque sorte la continuité du schéma mais va détailler la « vision 3D » du territoire. Il va concerner principalement le cadre bâti du territoire. On y retrouve les éléments-clefs de notre patrimoine bâti, éléments-clefs qu'il faut intégrer dans l'architecture d'aujourd'hui afin de préserver le caractère typique de nos villages...en fait, notre identité, tout simplement. Le bâti du Condroz a des spécificités par rapport au bâti ardennais ou lorrain par exemple. L'idée également est d'éviter de voir le nouveau bâti se construire uniquement en fonction de la mode du moment. Attention, l'idée n'est pas de faire du faux vieux ! Une architecture de qualité (contemporaine, qui tient compte des besoins actuels) peut trouver sa place dans cette logique mais dans le respect de la typologie de notre bâti.

Et ce n'est pas une question de goût ! Mettez côte à côte dans une rue une série de chefs-d'œuvre sortis de concours internationaux d'architecture et il est fort à parier que vous aurez juste une succession de belles maisons sans liens, sans rapport avec le bâti villageois, sans rapport avec la région, sans identité locale, sans cohérence.

#### **L'avis sur les demandes de permis.**

Le schéma et règlement sont donc disponibles via notre site ou sur simple demande et ce, afin que le demandeur et son architecte puissent intégrer ces éléments dès le départ dans leur réflexion. Après ce stade, quand le projet prend forme, je suis à votre écoute pour un avis préalable (souvent conseillé), remarques, précisions, interprétation.

*(suite de l'article en page 11)*

## INFORMATIONS PRATIQUES A CONSERVER.

### MON MÉDECIN GÉNÉRALISTE LES WEEK-ENDS ET LES JOURS FÉRIÉS - MODE DE FONCTIONNEMENT D'UN POSTE MÉDICAL DE GARDE.

#### Quand ?

- du vendredi 20H00 au lundi 8H00,
- les jours fériés légaux (la veille dès 20H00 au lendemain 8H00).



#### Comment s'y prendre ?

La première étape est de prendre contact avec le **n°1733**. Dans certains cas (appel GSM, numéro privé) votre code postal vous sera demandé. Quelques questions vous seront posées pour évaluer le degré d'urgence de l'intervention. Un rendez-vous vous sera ensuite donné au poste de garde dont votre localité dépend.

L'objectif d'un poste garde est de garantir à chacun les soins qui ne peuvent être postposés jusqu'à la reprise des activités de son médecin traitant.

#### Combien ça coûte ?

Le poste de garde pratique le système du tiers payant, c'est-à-dire, que vous ne payez que la part qui reste à charge du patient après intervention de la mutuelle.

Pour ce faire, il est indispensable de vous munir de votre carte SIS et d'une vignette de mutuelle.

Les postes de garde sont équipés de terminaux bancaires pour les paiements électroniques (les cartes de crédit ne sont pas acceptées).

#### Qui ?

Par qui allez-vous être soigné ? L'ensemble des médecins généralistes de la province de Luxembourg et de l'arrondissement de Dinant participe à la garde de week-end dans les différents Postes de Garde. Il s'agira donc d'un médecin généraliste de la région. Pour un meilleur suivi, le médecin qui vous aurez consulté informera votre médecin traitant du diagnostic et du traitement prescrit.

#### Où ?

Il y a un Poste de Garde à moins de trente minutes de route de chez vous. **Pour la commune de Havelange, il se situe : avenue de France, 6 à 6900 Marche-en-Famenne (ancien bâtiment des mutualités chrétiennes).**



Si vous ne pouvez vous rendre par vos propres moyens au Poste de Garde, un service de navette peut vous être proposé. Une intervention de 5 € vous sera demandée dans ce cas. Cette possibilité vous sera présentée lors de votre contact avec le service 1733. Et si votre état de santé ne vous permet de vous déplacer, le médecin pourra se rendre à votre domicile pour vous examiner.

#### Et en semaine ?

Les Postes Médicaux de Garde n'assurent que les gardes des week-ends/jours fériés. Le système reste donc inchangé pour les nuits en semaine. Les médecins de garde de votre région sont sur [www.cercles.be](http://www.cercles.be)

### PROCHAINES COLLECTE DE SANG.

Lundi 1er décembre de 15 à 18H30.

Maison de l'Horticole, rue de la Malle Poste 2 à 5370 à Havelange.

Infos : Local de Ciney, rue Edouard DINOT, 30b, Tél : 083 / 21 55 70.



### CARTE D'IDENTITÉ ENFANTS.

- carte d'identité bien sécurisée pour enfants de moins de 12 ans.
- document de voyage valable en Europe et dans quelques autres pays.
- système de cascade téléphonique « allo-parents » permettant à un enfant perdu de reprendre rapidement contact avec sa famille.

#### Comment la demander?

Les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale en font la demande auprès de leur administration communale (accompagnés de l'enfant et munis d'une photo d'identité).

#### Quand la demander?

Au moins 2 semaines avant le départ à l'étranger auprès du Service population au 083 / 615 336.

Durée de validité? 3 ans.

#### Prix et délais de livraison :

Procédure de demande	Délai de livraison	Prix
Procédure normale	2 semaines (en moyenne)	7,10 €
Procédure d'urgence	3 jours	110,80 €

**Dans des cas exceptionnels\*** vous pouvez demander un certificat d'identité provisoire pour enfants qui peut être retiré le jour même auprès de la délégation régionale du Registre national établie dans le chef-lieu de province. Ce document n'est valable que 2 mois et ne peut être utilisé que dans un certain nombre de pays.

#### \*par situation exceptionnelle on entend :

- circonstances exceptionnelles dans lesquelles vous ne pouvez clairement pas savoir au préalable que vous deviez partir à l'étranger avec votre (vos) enfant(s). Par exemple en cas de décès, d'opération d'urgence à l'étranger, ou un autre cas de force majeure reconnu par la délégation régionale du Registre national.
- lorsqu'une Kids-ID a été demandée quinze jours au préalable voire plus mais que la commune n'a pas pu recevoir la carte dans les délais.
- si votre enfant a déjà une Kids-ID mais que ce document a été perdu, volé ou irrémédiablement endommagé 15 jours avant votre départ à l'étranger.



Demandez plus d'informations à votre commune ou consultez le site Internet : [www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)

## LES SERVICES DE L'ONE.

### LES ARSOUILLES.

Services d'accueillantes d'enfants conventionnées.

Au service des jeunes parents, nous sommes un service d'accueillantes d'enfants conventionnées couvrant tous les arrondissements de Dinant, Philippeville, les communes de Profondeville, Andenne, Gesves et Ohey.

**Notre objectif** est d'offrir à chaque enfant un accueil personnalisé, pour être au plus près de ses besoins et de ses rythmes et, lui permettre d'être acteur de son développement.

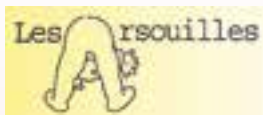
A cette fin, nous sélectionnons nos accueillantes en fonction de leurs aptitudes professionnelles et les encadrons individuellement. Nous leur assurons également, chaque année, une formation continue relative à la petite enfance et à leurs responsabilités éducatives spécifiques

**Pour vous les parents** : en fonction des disponibilités, vous choisissez votre accueillante et vous inscrivez votre enfant dans les termes d'un contrat. Votre demande est prise en compte dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. Votre participation financière est calculée au prorata de vos revenus.

Nous avons 13 accueillantes sur la commune d'Havelange qui peuvent accueillir vos enfants. **Toute une équipe d'assistantes sociales** est disponible pour vous aider à faire le bon choix.

Nos permanences ont lieu tous les matins de 9h à 12h.

Rue E. Dinot 21 bte 5  
5590 CINEY  
Tél : **083 / 21 35 92**  
Mail : [responsable@arsouilles.be](mailto:responsable@arsouilles.be)



### L'OURSON ENRHUMÉ.

Il s'agit d'un service de garde d'enfants malades à domicile pour les enfants de 0 à 12 ans écartés de collectivités dont les parents travaillent ou sont en formation.

Rue E. Dinot 21 bte 5  
5590 CINEY  
Tél : **083 / 21 18 57**  
Site : [www.loursonenrhume.be](http://www.loursonenrhume.be)  
Mail : [loursonenrhume@hotmail.com](mailto:loursonenrhume@hotmail.com)



### Les accueillantes conventionnées sur la commune de Havelange.

Mme Marie-Claude SCHMITZ  
Rue Saint Laurent, 9  
5370 BARVAUX-CONDROZ  
Tél : 083 / 63 43 95  
Mail : [pd078221@scarlet.be](mailto:pd078221@scarlet.be)

Mme Myriam BASTIN  
Route de Durbuy, 5  
5374 MAFFE  
Tél : 086 / 32 33 91  
Mail : [bastinmyriam@gmail.com](mailto:bastinmyriam@gmail.com)

Mme Géraldine RIOU  
Rue de la Cave romaine, 3B,  
5370 JENEFFE  
Tél : 0472 / 10 15 12

Mme Patricia NEZER  
Rue d'Andenne, 12  
5370 HAVELANGE  
Tél : 083 / 63 44 50  
Mail : [patricianezer@hotmail.com](mailto:patricianezer@hotmail.com)

Mme Anne DEFAYS  
Rue des Ecoles, 10  
5372 MEAN  
Tél : 086 / 32 26 48  
Mail : [annedef05@hotmail.com](mailto:annedef05@hotmail.com)

### Les co-accueillantes conventionnées sur la commune de Havelange.

Mme Flore GODEFROID  
Tél : 0498 / 97 20 31  
Mme Claudia VERMEESCH  
Rue Bellaire, 13  
5370 HAVELANGE

Mme Marie-Joelle DELORIER  
Allée du Bois de Bassin, 11  
5370 Havelange  
Tél : 083 / 63 39 51

Mme Martine COLLINGE  
Rue Croix-Evrard, 4  
5370 VERLEE  
Tél : 083 / 63 34 19

### Accueillante privée.

Les P'tits Bouts  
Mme Pauline SONNET  
Ruelle Catin, 2A,  
5370 HAVELANGE  
Tel : 0476 / 39 08 34  
Mail : [lesptitsbouts@hotmail.be](mailto:lesptitsbouts@hotmail.be)

Mme Anne-Elise MARION  
Rue Joseph VERDIN, 23  
5370 JENEFFE  
Tél : 083 / 63 48 04  
Mail : [jean@hervac.be](mailto:jean@hervac.be)

Mme Véronique COLETTE  
Rue de la Chapelle, 2b  
5370 VERLEE  
Tél : 083 / 63 46 63  
Mail : [veronique.colette@skynet.be](mailto:veronique.colette@skynet.be)

Mme Nadine LINCHE  
Rue du Val d'Or, 16  
5374 MAFFE  
Tél : 086 / 32 35 41

Mme Laëtitia LIZIN  
Rue du Tige, 8/C  
5370 JENEFFE  
Tél : 0477 / 81 41 26



## DIFFERENTS SERVICES A L'ATTENTION DE NOS AINES.

### «Avec nos aînés».

Parce que vieillir fait partie de la vie.

**Troubles de la mémoire, du comportement, de l'humeur, maladies dégénératives, souffrances psychologiques (solitude, deuils, transitions familiales, ruptures des liens sociaux, dépressions), pathologies psychiatriques, maladies neuro-dégénératives, chacune de ces situations nécessite des réponses rapides, adaptées et efficaces.**

Les intervenants de l'équipe spécifique de santé mentale « Avec Nos Aînés » (ANA) vont à la rencontre de la personne âgée sur son lieu de résidence avec une approche pluridisciplinaire et en collaboration avec toutes les personnes concernées comme les familles, les voisins ou les professionnels. L'équipe cherche une solution adaptée et personnalisée pour chaque bénéficiaire et ses proches grâce à des entretiens individuels, de couple et de famille. La mise en place d'un travail en réseau permet d'inclure les intervenants professionnels tels que des médecins généralistes, des services d'aide et de soins à domicile ou des prestataires para-médicaux indépendants. Parallèlement, ANA propose aux professionnels qui le désirent formation et/ou supervision. L'équipe ANA peut aussi compter sur le soutien des services provinciaux actifs dans le domaine de la personne âgée pour, sans cesse, améliorer la qualité de son service. ANA bénéficie du soutien du Service Public de Wallonie.



«Avec nos aînés » (ANA) : Service de Santé Mentale :  
Rue Martine Bourtonbourt, 2  
5000 NAMUR  
Tél : **081 / 77 67 33**  
Mail : [avec.nos.aines.sec@province.namur.be](mailto:avec.nos.aines.sec@province.namur.be)

### «Service Provincial d'Aides Familiales».

**Mon aide familiale : mon rayon de soleil.**

**Pour près de 1700 bénéficiaires, les aides familiales de la Province de Namur sont souvent le premier ou le seul sourire de la journée. Mais leur rôle ne se limite pas à cela.**

**L'asbl Service Provincial d'Aides Familiales compte 240 professionnelles qui, réparties en équipes, aident plus de 1700 bénéficiaires dans les 38 communes de la province de Namur. Ecoute, prévention, confection de repas, entretien, aide administrative et, parfois, une balade. Une aide familiale gère aussi l'imprévu.**

Dès qu'une demande arrive, elle est traitée par une assistante sociale. Acceptée ou non, aucune demande ne reste lettre morte. On réoriente parfois le bénéficiaire vers le service qui lui est le plus adapté. L'aide familiale travaille aussi le week-end et en soirée. Elle peut faire des toilettes, aider au coucher. On ne doit la confondre ni avec une aide-soignante ni avec une aide-ménagère. Ces véritables auxiliaires de vie travaillent en équipe, coordonnées par des assistantes sociales. Grâce à cette organisation, des demandes sociales spécifiques peuvent être identifiées et prises en charge, au besoin, par d'autres services sociaux.

Service Provincial d'Aide Familiale ASBL  
Rue de Maredsous, 10  
5537 DENEË  
Tél : **082 / 74 38 38**  
Mail : [info@spaf.be](mailto:info@spaf.be)  
Site : [www.spaf.be](http://www.spaf.be)



### «Télépronam» : la sécurité au bout du doigt.

**Vous êtes convalescent, isolé, âgé ou handicapé ? Vous désirez rester chez vous ? La Province de Namur peut vous aider grâce à son service de télégérontologie «Télépronam».**

**Continuer à vivre chez soi, dans ses habitudes et en toute sécurité est certainement le souhait de la majorité d'entre nous. Il vous suffit d'avoir une ligne fixe, un transmetteur raccordé au téléphone par un technicien de Télépronam et le tour est joué.**

En cas de chute, malaise, angoisse ou agression, vous actionnez le petit bouton rouge de votre bracelet ou pendentif. Une fois le contact établi, le/la centraliste vous identifie, vous écoute, vous répond et, si nécessaire, avertira vos proches. Le/la centraliste restera en contact avec vous en attendant votre famille, vos voisins ou vos amis.

TELEPRONAM offre 24h sur 24 une aide pour être secouru à domicile. De plus, notre service apporte la sécurité 365 jours par an à ses abonnés, mais également à toutes les familles qui savent qu'en cas de problème, elles seront rapidement prévenues.

«Télépronam»  
Rue Martine Bourtonbourt, 2  
5000 NAMUR  
Tél : **081 / 72 95 10**  
Mail : [telepronam@province.namur.be](mailto:telepronam@province.namur.be)



### «CATUPAN».

**Avec CATUPAN, vous avez les cartes en main !**

**« Ecouter, informer, orienter et accompagner », tels sont les objectifs de CATUPAN. Ce service est mis en place par la Province de Namur pour les personnes âgées mais aussi pour leurs familles et les intervenants de première ligne.**

**Depuis 20 ans, la Province de Namur soutient et développe divers services contribuant au bien-être à domicile des personnes âgées. Au fil du temps, ces professionnels ont créé un réseau de collaborations.**

C'est avec une volonté d'optimisation du quotidien de nos aînés, et donc d'enrichissement de ce réseau, que CATUPAN a été conçu.

Que vos questions concernent le domaine médical ou social, les aides concrètes, les loisirs ou la législation, notre équipe de professionnels prend en charge votre demande, vous soutient, vous informe, vous oriente éventuellement vers les services les plus adéquats et vous accompagne, en partenariat avec les acteurs de terrain, sans se substituer à eux, jusqu'à résolution complète de votre demande.

**Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi, de 09H00 à 17H00, au numéro unique et gratuit 0800 / 23 147.**

CATUPAN  
«Centre d'Appels Téléphoniques  
Unique pour Personnes Agées  
de la Province de Namur»  
Rue Martine Bourtonbourt, 5  
5000 NAMUR  
Mail : [catupan@province.namur.be](mailto:catupan@province.namur.be)



## ACTIVITES PERMANENTES.

### **AQUAGYM :**

Les lundis à 18h30 à la piscine de l'Athénée Royal, (Rue de Hietinne à Havelange)  
083 / 63 34 81. (sauf congés scolaires)

### **ART FLORAL, COURS :**

Les 3ème mercredis de chaque mois à 19h15 à la salle de l'Horticole à Havelange. Société Royale d'horticulture - 083 / 63 40 36 - 0478 / 61 98 77 (sauf juillet / août).

### **BALADE DECOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE :**

Les 1ers & 3èmes mardis du mois. Départ à 09h30 du parking Orga à Havelange. ACRF Santé et Bien-être - 083 / 63 31 63.

### **DECOUVERTE DU SON ET DE SA TECHNIQUE :**

Les samedis après-midi (à partir de 14 ans) Brancher une sono, enregistrer un groupe, réparer des câbles.  
Foyer des jeunes à Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **CARTE, RENCONTRE DE WHIST :**

Les 3èmes jeudis de chaque mois à 20h. Salle Renaissance à Miécrot.

### **BMX :**

Les samedis de 13h00 à 15h00.  
A partir de 11 ans.  
Foyer des Jeunes, Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **CHANT D'ENSEMBLE :**

Les samedis de 16h15 à 18h, (sauf congés scolaires). Centre Culturel d'Havelange.  
083 / 63 39 35.

### **SAXOPHONE :**

Les samedis (à partir de 10 ans)  
Foyer des Jeunes à Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **DANSE DE SALON :**

Les lundis de 19h15 à 20h15 (débutants) et de 20h30 à 21h30 (perfectionnement). (sauf congés scolaires) au Centre Culturel d'Havelange - 083 / 63 39 35.

### **DANSE COUNTRY :**

Les vendredis de 19h30 à 22h, à la Salle de l'Horticole, rue Malle Poste à Havelange.  
083 / 63 37 93.

### **ENSEMBLE MUSICAUX :**

Les samedis (à partir de 10 ans)  
Foyer des Jeunes d'Havelange - 083 / 63 39 56.

### **PERCUSSIONS :**

Les mercredis de 17h30 à 19H30.  
A partir de 10 ans.  
Foyer des Jeunes d'Havelange - 083 / 63 39 56.

### **GUITARE BASSE :**

Les samedis matin. (à partir de 12 ans)  
Foyer des Jeunes d'Havelange - 083 / 63 39 56.

### **HARMOGYM :**

Les jeudis à 18h30. Au Hall Omnisports  
083 / 63 32 54.

### **HISTOIRE - LES NIFTEUX, CERCLE DE RECHERCHE HISTORIQUE :**

Le dernier jeudi du mois de 20 à 22h. Au Centre Culturel - 083 / 63 39 35.

### **PATCHWORK :**

Les jeudis de 9 à 12h. A l'atelier à côté du Grenier d'Amandine. Rue de la station, 14 à Havelange - 083 / 63 33 58.

### **PEINTURE A L'HUILE, AQUARELLE, PASTEL & DESSIN :**

Les mardis (sauf en juillet) de 9 à 13h à la Ferme des Tilleuls à Havelange. Centre Culturel Fernand PATER - 083 / 63 48 07.

### **PEINTURE ENFANTS - ADO - ADULTES :**

Les mardis de 13h30 à 16h30 (Adultes)  
Les mercredis de 13h30 à 15h ou de 16h00 à 18h00 (enfants à partir de 6 ans - sauf congés scolaires)  
Les vendredis de 16h30 à 18h00 (Adolescents)  
Ingrid Laloux, rue Bellaire 11 à Havelange - 083 / 63 40 06.

### **PHOTO :**

Un samedi par mois de 09h00 à 12h00. Centre Culturel d'Havelange.  
083 / 63 39 35.

### **SYNTHETISEUR :**

Les mercredis après-midi.  
Les samedis en journée.  
A partir de 10 ans.  
Foyer des Jeunes, Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **TEXTILE :**

Un lundi sur deux de 19h30 à 21h30. (sauf congés scolaires) Centre Culturel d'Havelange - 083 / 63 39 35.

### **THEATRE ENFANTS :**

Les mardis de 16h30 à 18h00 (8 à 12 ans)  
Foyer des Jeunes d'Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **THEATRE ADOS :**

Les mardis de 18h00 à 19h30 (13-16 ans)  
Foyer des Jeunes à Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **VELO :**

Les samedis de 10h à 12h00. Foyer des Jeunes d'Havelange - 083 / 63 39 56.

### **ACCORDEON CHROMATIQUE (à clavier) :**

Les mercredis après-midi et samedis en journée.  
Foyer des Jeunes d'Havelange.  
083 / 63 39 56.

### **THEATRE :**

Les mercredis de 20h00 à 22h00. Centre Culturel d'Havelange  
083 / 63 39 35.

### **ARTS PLASTIQUES :**

Les jeudis de 19h30 à 21h30.  
A la Maison qui Bouge de Maffe. Centre Culturel d'Havelange  
083 / 63 39 35.

(fin de l'article «Présentation du Sv Cadre de vie» en page 6)

Après, à des degrés divers et en fonction du type de dossier, d'autres acteurs entre en action : la CCATM (commission communale d'aménagement du territoire), le Directeur de l'urbanisme régional (appelé le Fonctionnaire délégué), diverses autres instances régionales (Agriculture, Routes, ...), intercommunales, Services techniques provinciaux ... Sur base de ces avis, le Collège communal prendra la décision finale.

#### Impressions :

#### Les + :

La commune est un des meilleurs endroits pour « agir localement » pour faire du concret, et ce, dans toutes les matières.

Pouvoir rencontrer et travailler avec des citoyens motivés par leur commune, réellement engagés que ce soit dans des commissions, groupes de travail ou simplement dans leur quotidien. Echanger, et collaborer avec des auteurs de projets, des agents « divers et variés » de la Région, de Fondations, de Contrats, etc...

#### Les - :

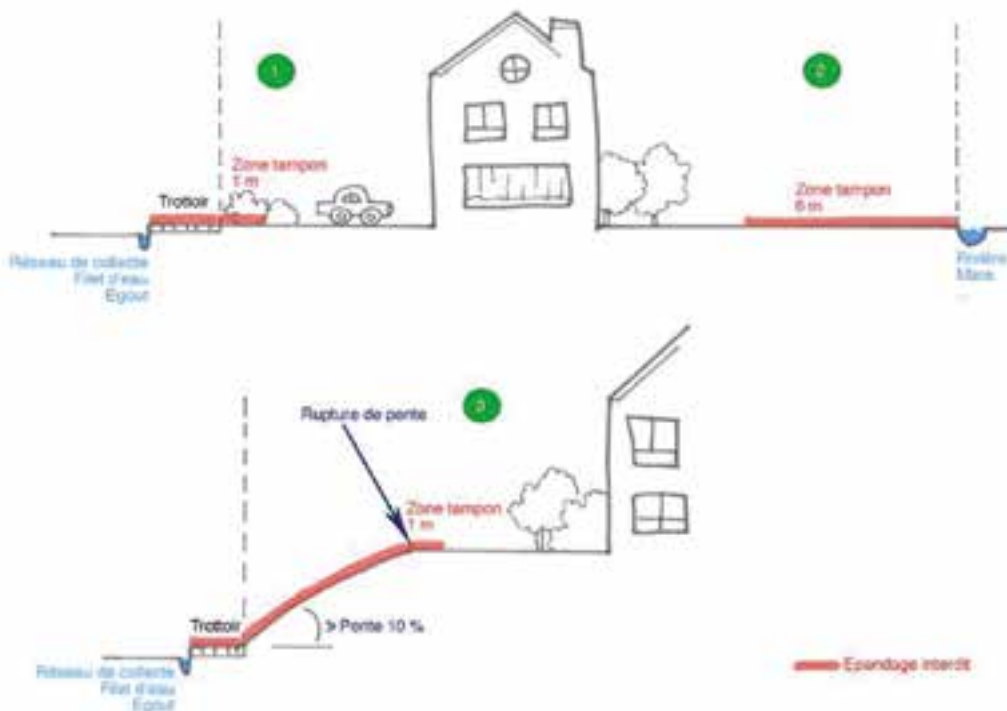
D'une manière générale, et avec 15 ans de recul, la nette impression est que la politique des « petits pas » s'apparente à des pas de souris, spécialement en matière d'environnement où le manque d'investissement est criant. Merci à Isabelle, Jean-Michel, Gaëlle, Marjolaine, William qui nous ont aidés à mener à bien des projets concrets.

Les différentes réformes successives dans l'urbanisme prises souvent dans l'urgence, rendent la matière trop complexe. Enfin, une tendance au passage de la procédure au fonctionnement procédurier, y compris dans le chef du citoyen !

#### Vous reprendrez bien un peu de procédure ?

Comme vous l'avez compris, une de nos missions premières est de veiller au respect des lois et règlements en veillant à suivre les ... procédures. N'oublions pas que cette procédure est encore ce qu'on a trouvé de mieux pour que tout le monde soit entendu, pour traiter chaque citoyen sur un même pied d'égalité, assurer au mieux l'équité. C'est loin d'être parfait, nous sommes bien d'accord, et pas toujours très clair, bien d'accord aussi, et donc nous sommes là (en fonction de nos moyens) également pour vous aider dans votre parcours administratif.

## LA NOUVELLE LÉGISLATION « ZÉRO PHYTO » SUR LES PESTICIDES.



Depuis le 1er juin 2014, l'épandage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est soumis à une nouvelle législation. Fini donc d'épandre tout et n'importe quel produit n'importe où : cela vaut pour les pouvoirs publics, mais aussi pour les particuliers.

Les « PPP » sont les produits (insecticides, fongicides, herbicides) utilisés dans la lutte contre les maladies, les ravageurs de plantes et les végétaux indésirables (« mauvaises herbes »).

L'objectif de la loi « zéro phyto » est de supprimer progressivement tout épandage de PPP dans les espaces publics, mais aussi **privés**. Le « zéro phyto » devrait être atteint le 1er juin 2019, mais des dispositions transitoires sont prévues.

#### Que dit la nouvelle loi ?

1. Certains trottoirs sont interdits de PPP : l'épandage de produits phytosanitaires est désormais interdit sur les terrains publics « revêtus » (surfaces pavées, bétonnées, stabilisées, couvertes de gravier ou ballast), s'ils sont situés à proximité d'un réseau de collecte (filet d'eau, égout, ...) ou d'une eau de surface (rivière, mare,...).
2. Les zones tampons : la loi prévoit en outre des espaces supplémentaires, sur lesquels l'application des PPP sera interdite : ce sont les « zones tampons » : ici, les terrains privés pourront être assez souvent concernés (voir schémas ci-dessus).

1. Les personnes vulnérables seront mieux protégées : à partir du 01/06/2018, la loi prévoit que les terrains jouxtant les hôpitaux, crèches et écoles ne pourront plus recevoir de PPP et ce, qu'ils soient publics ou privés. Des zones tampons de plusieurs mètres à plusieurs dizaines de mètres seront, en outre, d'application. Rien n'interdit de prendre dès à présent des dispositions dans ce sens : si les produits « phytos » seront proscrits à partir de 2018, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont profitables aujourd'hui ...

### Pourquoi cette nouvelle loi « zéro phyto » ?

Il peut paraître étonnant que les pouvoirs publics décident à présent de bannir totalement l'usage des produits phytos, après l'avoir autorisé, pratiqué, voire encouragé des années durant.

On connaît depuis longtemps la dangerosité de ces produits, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé humaine : un nombre croissant d'études le démontre. Le législateur a donc mis en balance les avantages de ces produits, faciles à utiliser et très efficaces, et leur bilan sanitaire et environnemental. La liste des réactions et pathologies imputées aux PPP s'allonge régulièrement au fil des études : empoisonnements, intoxications chroniques, allergies, cancers, leucémies, maladie de Parkinson, ...

Outre qu'elles frappent les personnes qui utilisent les pesticides (en France, la maladie de Parkinson est reconnue comme maladie professionnelle pour les agriculteurs), sont particulièrement exposés les groupes « à risque », comme les enfants, les femmes enceintes ou les personnes âgées et les malades.

Ensuite, leur utilisation provoque une baisse constante de la biodiversité, car ils tuent aussi bien les animaux utiles que les nuisibles. Enfin, ils provoquent l'apparition d'espèces très résistantes, dont l'éradication exige des produits toujours plus nocifs ...

### Alors, est-il réellement possible de se passer de pesticides ?

Certaines communes pratiquent déjà depuis plusieurs années la « gestion différenciée des espaces publics », qui permet de gérer les espaces publics en utilisant des méthodes alternatives de désherbage (mécanique, thermique,...), la construction de nichoirs à insectes utiles, ...

La commune de Havelange s'est, pour sa part, engagée dans ce sens depuis 2013 : utilisation de désherbeurs thermiques, de brosses pour le désherbage mécanique,... et poursuivra dans ce sens dans le futur.

Le particulier peut, lui aussi, apprendre à se passer des PPP, même si, au début, cela peut apparaître contraignant. Mais quel bénéfice pour la santé et quel plaisir de voir (ré)apparaître des espèces disparues depuis des années de son environnement proche ! Beaucoup de conseils simples et facilement applicables sont disponibles. A ce sujet, on peut consulter les sites suivants :

<http://www.adaliasquare.com/>  
<http://www.ecoconso.be/>  
<http://www.adalia.be/>

Comme on dit : « l'essayer, c'est l'adopter » !

N'hésitez pas non plus à contacter notre service cadre de vie au 083 / 61 53 38.

Marc LIBERT, Echevin de l'Environnement

## LE SERVICE « FLEXITEC »

Le service Flexitec, ou comment améliorer concrètement la mobilité à Havelange : premier mois de fonctionnement.

Comme annoncé dans le bulletin communal du mois de mai, le service Flexitec a été inauguré le 1er juillet sur le territoire communal. Pour rappel, il s'agit d'un service qui, à certaines conditions, pallie le déficit d'offre des lignes de transport en commun. Il permet ainsi aux habitants de bénéficier de transport lorsque l'utilisation des services de transport en commun n'est pas possible et ce, à des conditions financières très intéressantes.

Durant le mois de juillet, le Flexitec a été mis en œuvre à 10 reprises, pour un total de 416 kms parcourus. 4 courses ont été actées à des fins médicales (rendez-vous en hôpital), 4 pour des visites en famille et 2 pour le travail. On voit ainsi que le service est adapté à de nombreuses occasions de la vie quotidienne et se révèle très utile.

Depuis lors, le nombre de courses assurées a augmenté sensiblement. L'évolution sera commentée dans de prochains bulletins communaux.

Le collège communal tient ici à souligner l'importance de l'apport des chauffeurs bénévoles qui assurent les courses du Flexitec : ils consacrent une partie de leur temps libre à conduire les personnes dans le véhicule communal. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Pour conclure, nous ne pouvons que vous encourager à faire appel au service, en appelant le n° 083 / 61 53 36, où toute information utile vous sera donnée.

Marc LIBERT, Echevin de la Mobilité





## DES JEUNES AU SERVICE DES PLUS JEUNES... ET DE L'EMBELLISSEMENT DE NOTRE COMMUNE !

Un peu d'exotisme peuple désormais la cour des locaux de la rue du Vieux Tribunal dédiés à l'accueil extra-scolaire : tortue marine, colibris et autres papillons animent gaiement la fresque de la cour grâce à la créativité de jeunes talents encadrés par le Centre d'Expression et Créativité de la Spirale de Natoye. Cette réalisation artistique menée dans le cadre de l'opération Eté solidaire comprenait aussi la création de marelles. Le second projet mené par les jeunes concernait le rafraîchissement et/ou plantations de vivaces sur la Place du Souvenir à Havelange, à la chapelle Saint-Donat à Maffe et au monument de Porcheresse.



Le projet « Eté solidaire » financé par la Région wallonne sur base d'un appel à projets concerne la réalisation de travaux d'utilité publique. Il favorise l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes de 15 à 21 ans et leur procure une première expérience de travail salarié. Cette année encore, le projet a été mené conjointement par le CPAS, le Service Enfance et le Service technique d'Havelange.

Marie-Paule LERUDE, Echevine de la Jeunesse

## CET ÉTÉ, UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE STAGES POUR LES JEUNES : TOUS DEHORS !



Outre les vertes plaines, stages sportifs et stages de l'accueil extra-scolaire, les enfants et jeunes ont eu l'occasion de vivre dans la nature ! Sur l'eau grâce au Camp radeaux du Foyer des jeunes ou dans les bois grâce au stage Trappeur réalisé en partenariat avec le CRIE de Modave. Quoi de mieux que de faire retrouver un lien fort avec la nature en développant la créativité.. Et comme le dit le proverbe islandais «Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements». Venons-en aux vêtements justement. L'imagination n'était pas en reste avec le stage Textilomania destiné aux 8-12 ans réalisé en collaboration avec Carole Maziers dans le cadre de l'accueil extrascolaire : transformation de peintures en version personnalisée à partir de tissus, galions, boutons ...

Tournesol de Van Gogh façon « doigts de gants » et coussin doudou fabriqué à partir de la photo des enfants, bouteille en verre habillée de tricots et transformée en animaux !

Marie-Paule LERUDE, Echevine de l'Enfance



## UNE IRRÉSISTIBLE ENVIE DE COURIR !

C'est une équipe féminine qui a accompagné une quinzaine de jeunes de 13 à 15 ans au Mémorial Van Damme cette année : nos deux enseignantes d'éducation physique et de psychomotricité, la Bourgmestre et moi-même.

Chaque année en effet, nous offrons l'entrée et le transport à une vingtaine de jeunes d'une catégorie d'âge déterminée. Notre chauffeur a bravé les embouteillages pour se rendre au Mémorial Van Damme le 5 septembre dernier ! De beaux tours de pistes pour Kevin et Olivia Borlée bien sûr et un beau tour du monde avec les champions kényans, algérien, zélandais, jamaïcain, français ...

22.02 secondes pour courir le 200 m femmes ; ça laisse rêveur ! Une ambiance formidable rythmée par les tambours africains, qui donne depuis lors à tous une ... Irrésistible envie de courir !



Marie-Paule LERUDE, Echevine de la Jeunesse

## DU NEUF DU CÔTÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES À JENEFFE ET FLOSTOY.

En septembre 2013, nous avons dû résoudre divers problèmes d'encadrement (suite aux départs des institutrices en immersion à Miécrot et d'un directeur nommé inspecteur à Flostoy). Cette année, nous visons à stabiliser les équipes en place et nous réjouissons de pouvoir travailler à l'amélioration des infrastructures.

Ainsi, branle-bas de combat début avril à l'école de Jeneffe ! La commune ayant reçu le feu vert pour le démarrage des travaux, le service technique, les enseignantes et leur directrice se sont retroussés les manches pendant les vacances de Pâques afin de déménager l'école pour que les travaux puissent commencer. Une bonne météo étant de la partie au printemps, les travaux ont bien avancé.



Le gros œuvre se terminera avec la pose des châssis avant l'hiver. Les parachèvements pourront dès lors être entamés. Du côté de l'école « provisoire », un container supplémentaire a rejoint les 3 containers placés en avril de manière à donner plus de confort aux enfants pendant les repas.

Le programme prioritaire des travaux PPT de la FWB qui finance en grande partie ces travaux vise à remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité, de l'hygiène, de la performance énergétique et qui nécessitent une réaction en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures. Le projet est aussi financé par le Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné FBSEOS, un emprunt garanti par le fonds des bâtiments scolaires (charges) et des fonds propres communaux. Le montant des travaux hors révision des prix travaux et avenants, hors aménagement des abords et mobilier est estimé à 1.015.652 euros.

A Flostoy, malgré les travaux de rénovation de 2012, la classe maternelle exigüe répond mal aux besoins de l'enseignement. Dans l'immédiat, nous avons adjoind un container à la classe.

Nous en profitons pour tirer un coup de chapeau au Service technique et son nouveau responsable : ils ont réussi le tour de force de faire en sorte que tout soit en place à la rentrée !

Marie-Paule LERUDE, Echevine de l'Enseignement

## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS NOS ÉCOLES COMMUNALES.

Un 'chantier' de l'année scolaire écoulée fut la création ou la relance des Conseils de participation dans les écoles communales : ils sont un lieu de rencontre entre direction de l'école, représentants du Pouvoir organisateur (conseillers communaux), représentants des parents et enseignants. Ces conseils se tiennent par école et non par implantation : 16 membres à Méan-Maffe-Barvaux, 9 membres à Jeneffe-Miécrot, 9 membres à Flostoy. Ils se réunissent une à deux fois par an. Les premiers conseils ont mis en place le règlement d'ordre intérieur et débattu du projet d'établissement de l'école de Maffe Méan Barvaux.

**Le conseil de participation remet un avis sur le projet d'établissement et transmet son avis au PO (travaux à domicile, promotion de l'alimentation saine, projets d'intégration d'élèves aux besoins spécifiques etc.), réfléchit sur les frais scolaires et les mécanismes de solidarité entre élèves pour les frais fixés (culturels, sportifs). Le projet d'établissement reprend les choix pédagogiques et d'actions concrètes qui reflètent le contexte particulier de l'établissement.**

Marie-Paule LERUDE, Echevine de l'Enseignement

## DO YOU SPEAK ENGLISH ? SPREEK JIJ NEDERLANDS ?

Décisions déjà évoquées dans les bulletins communaux précédents : le projet d'immersion en langue néerlandaise à Miécrot est maintenu. Le Plan Langues porté sur fonds propres (40.000 euros par an) est réduit en Janvier 2014 et abandonné en septembre 2014 pour raisons budgétaires. Cet éveil aux langues est reconnu non obligatoire par la Fédération Wallonie Bruxelles et de ce fait, n'est pas financé. La commune étant sous plan de gestion et suivie par le CRAC, il ne nous est plus possible légalement d'en assumer le coût.

Marie-Paule LERUDE, Echevine de l'Enseignement

## UNE « BONNE » RENTRÉE

**« L'objectif premier de l'éducation, c'est évidemment de révéler à un petit homme sa qualité d'homme, de lui apprendre à participer à la construction de l'humanité et, pour cela, de l'inciter à devenir son propre créateur, à sortir de lui-même pour devenir un sujet qui choisit son devenir, et non un objet qui subit sa fabrication. » Albert Jacquart, généticien.**

Après une chute de 20 élèves en 2011, la population scolaire de nos écoles communales à date identique (début septembre) est désormais stable depuis 3 ans (327 élèves physiques). Mais ce n'est pas le seul nombre d'enfants qui permet de qualifier la rentrée scolaire de « bonne » ou « mauvaise ». L'école, un vaste marché ? Concurrence entre établissements, course aux financements, taux de réussite affichés comme des trophées.

Une rentrée heureuse consiste pourtant avant tout en un moment de retrouvailles avec les camarades de classe, une bonne organisation du travail au quotidien et la mise en route de projets pour les enseignants. En témoignent la journée « à pied à vélo à l'école » du 19 septembre dernier, le projet « Musique pour tous », la balade contée ou le pressage de pommes à la Cidrerie du Condroz.

Marie-Paule LERUDE, Echevine de l'Enseignement

## GRAND MERCI AUX NIFTEUS.

Faut-il encore les présenter ?

Depuis quelques années déjà, un étrange petit groupe de personnes sillonnent les routes et chemins de notre commune. Certains disent que c'était une secte, d'autres, des chercheurs de trésor ou encore des savants à l'affût d'une grande découverte historique. Ils exploraient le moindre recoin, interrogeaient les villageois, fouillaient les archives.

C'est en 2011 que les havelangeois découvrirent enfin la vérité, car ce groupe de Nifteûs comme on les appelle, nous offrirent leur première perle intitulée « Méan, Chemins, voies et piedsentes ».

La diffusion, village après village, de leurs ouvrages, aboutissement d'innombrables heures de recherches, fouilles, d'investigations méthodiques se résume actuellement à 7 parutions (Méan, Ossogne, Havelange, Maffe, Miécrot, Flostoy et Verléé).

Histoires insolites, anecdotes, légendes, lieux dits, faits historiques, nos spécialistes coupent et recourent leurs informations, traquent le moindre renseignement et fait non négligeable, les documents qui illustrent leur ouvrage sont de très grande qualité. Photos, cartes postales et plans d'époque, esquisses réalisées par des gens du cru, autant de témoignages qui concourent à renforcer la valeur de leurs travaux, le tout associé à une balade qui fait de l'apprentissage de notre histoire locale une partie de plaisir ludique.

Ils nous invitent à redécouvrir nos villages d'un autre œil, celui du souvenir, de l'histoire quelque fois oubliée par ces temps modernes où la communication se fait à la seconde mais où s'effacent peu à peu nos racines et le chemin parcouru par nos pères, nos mères, nos aïeux à travers les voies, les sentiers et les rues de notre commune.

Quel plaisir, lors d'une promenade, de s'arrêter et découvrir l'histoire du lieu visité, de chercher sur ces anciennes photographies l'esprit du bâtiment d'autrefois ou tout simplement de s'imaginer la vie de ces personnes posant avec fierté sur ces vieilles photos en noir et blanc.

### 1914-1918, Lès Nifteûs se souviennent.

Un petit groupe des Nifteûs a réalisé un recueil de fiches pédagogiques à destination des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire de notre commune, avec comme intention de faire découvrir aux enfants la vie des habitants de nos villages confrontés à cette terrible période de guerre à laquelle



civils et combattants ont dû faire face. Un bel outil que les enseignants pourront exploiter à leur gré.

Annick DUCHESNE, Echevine de la Culture.

## L'OPERA ET LE CPAS D'HAVELANGE VIA Art 27.

Pour rappel, l'action d'Article 27 contribue à la démocratisation de l'offre culturelle. Une partie de la population en est éloignée par des freins économiques, psychologiques, sociologiques, ...

Or, l'accès à la culture est un droit et contribue à l'épanouissement de chacun d'entre nous. L'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dit : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».



C'est pourquoi, le conseil du CPAS est sensible à ce que chaque usager puisse accéder et/ou participer aux sorties culturelles et aux ateliers d'éducation permanente qu'il initie avec l'aide de différents partenaires comme le Groupement d'Action Local (GAL), le Centre Culturel d'Havelange, l'ASBL Art.27, par ex.

Cette année, notre rendez-vous de l'été à l'Opéra, c'était le 22 août, avec le chef-d'œuvre de Puccini : la Bohème.

L'histoire raconte le parcours d'un jeune homme et d'une jeune fille qui se rencontrent, s'aiment, puis sont séparés par la vie et se retrouvent enfin avant la séparation suprême.

Cela se passe à Paris, un Paris à la fois légendaire et bien réel, au temps éternel de la bohème. La Bohème, qui évoque ce qui nous hante tous : l'amour qui flamboie et nous emporte au ciel, la jeunesse qui s'enfuit et le temps qui détruit tout.

La mise en scène inventive était signée par Albert André Lheureux, les costumes et accessoires, très originaux, conçus par le styliste Elvis Pompilio, le tout sous la direction musicale de Eric Lederhandler.

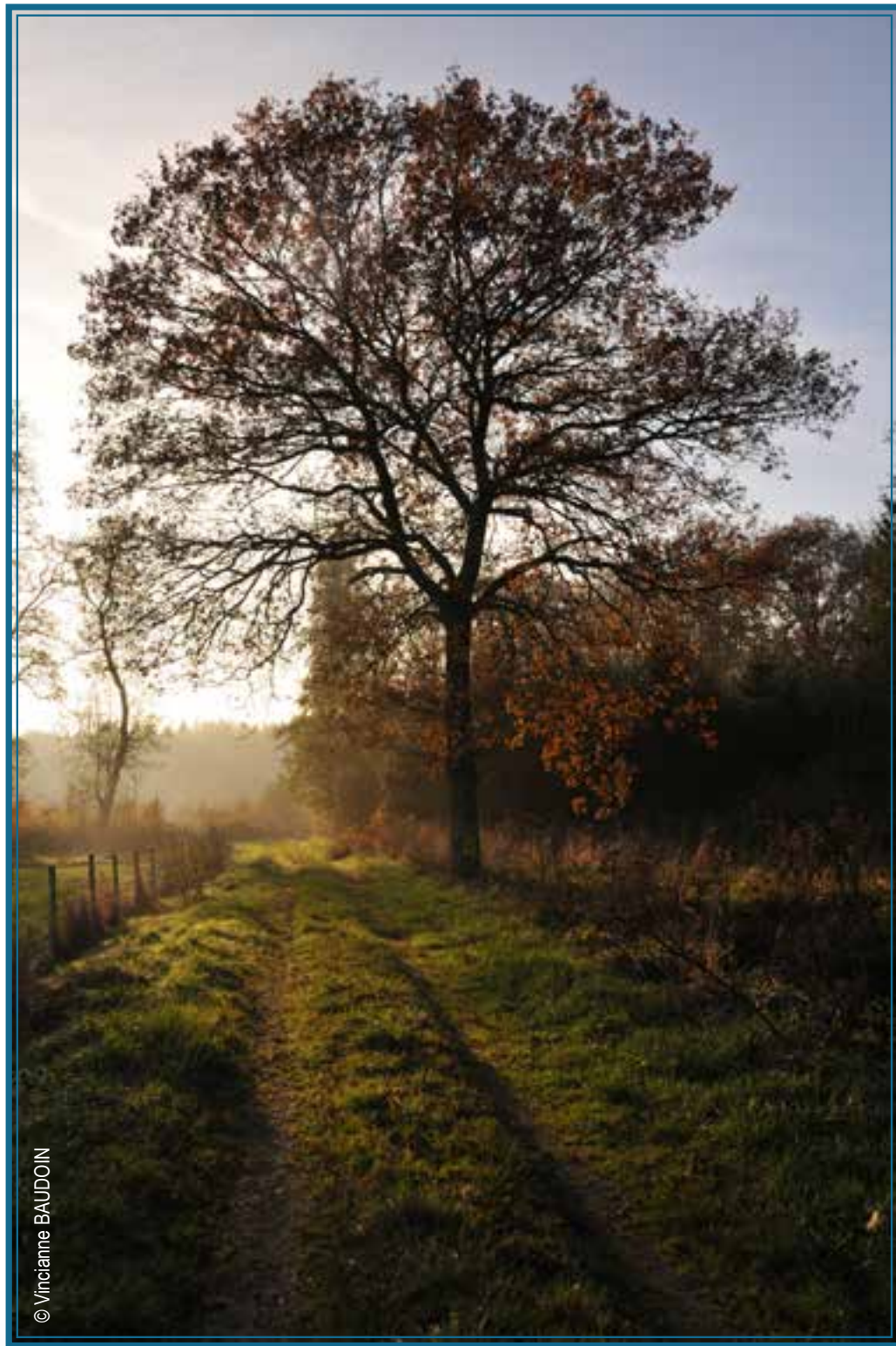
Ce fut, une fois de plus, une soirée lyrique exceptionnelle dans le décor unique du Palais des Princes Evêques de Liège. Le prestige et l'exceptionnelle beauté de sa cour intérieure sont autant d'arguments à l'organisation dans ce lieu d'un spectacle d'opéra.

Celui-ci, malgré la pluie battante, fut à la fois un mélange de féerie lumineuse et de musique enchanteresse pour les oreilles, la magie du plein air s'alliant à la beauté du lieu, petit joyau de notre patrimoine.

Une source d'émotions et de plaisirs que la Présidente a partagé avec quelques usagers de notre CPAS, amateurs d'Opéra.

Annick DUCHESNE, Echevine de la Culture.





© Vincianne BAUDOIN